

221C3672
FR0014003PZ3-FS1039

30 décembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ACCOR ACQUISITION COMPANY
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 décembre 2021, la société JP Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 28 décembre 2021, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société ACCOR ACQUISITION COMPANY¹ et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 5 605 179 actions ACCOR ACQUISITION COMPANY représentant autant de droits de vote, soit 14,99% du capital et des droits de vote de cette société², réparties comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
J.P. Morgan Securities LLC	3 202 469	8,57
J.P. Morgan Securities plc	2 402 710	6,43
Total J.P. Morgan Chase & Co.	5 605 179	14,99

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre d'actions ACCOR ACQUISITION COMPANY détenues dans le cadre d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Chase & Co. d'utiliser lesdites actions à tout moment.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4^o du code de commerce :

- la société J.P. Morgan Securities LLC précisée détenir 3 202 469 actions ACCOR ACQUISITION COMPANY (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion de contrats avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment ; et
- la société J.P. Morgan Securities plc précisée détenir 1 101 666 actions ACCOR ACQUISITION COMPANY (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion de contrats avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc d'utiliser lesdites actions à tout moment.

¹ Société introduite sur Euronext Paris depuis le 1^{er} juin 2021. Cf. notamment prospectus visé par l'AMF sous le n° 21-180 le 26 mai 2021 et communiqué de la société ACCOR ACQUISITION COMPANY du 28 mai 2021.

² Sur la base d'un capital composé de 37 388 153 actions représentant autant de droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.